

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200624-D2020-45-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-45 en date du 24/06/2020 portant approbation d'un projet de convention à signer avec les agriculteurs dans la cadre de la sécurisation urgente de la voirie communale :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 18 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, BLIN Matthieu, JAUNEAU Bernard, ALLAMARGOT Béatrice, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, THEYS Antony, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, BESSE Magali, LATOUR Christelle, DUFOUR Dominique, AUBERGER Marie-Sophie, DESROCHE Roger.

Absent représenté : M. GILLES Dominique procuration à FAUCHER Alain.

MME Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est de plus en plus souvent amené à demander à des exploitants agricoles, d'intervenir en vue d'aider les agents communaux dans le cadre d'opérations de sécurisation d'urgence des voies communales.

Afin d'officialiser et de permettre de rétribuer les agriculteurs pour leurs interventions, il présente un projet de convention à proposer aux exploitants agricoles disposant des moyens suffisants pour assurer le service.

Le Maire rappelle que cette convention a pour but de définir la nature et l'étendue des prestations demandées ainsi que le montant de l'indemnisation qui sera versée.

Invité à se prononcer et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

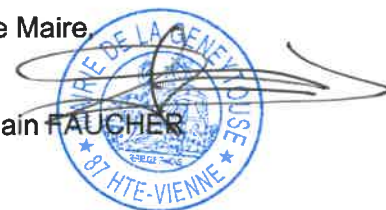
AUTORISE le Maire signer la convention présentée avec tout agriculteur amené à intervenir dans le cadre d'opérations de sécurisation d'urgence des voies communales.

PRECISE qu'un exemplaire de ce modèle de convention sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 29 juin 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 29 juin 2020.